

à ce stade-ci, et nous en avons inventé un : la CSCE. Il doit prendre toute sa place, et le plus rapidement possible, dans divers domaines dont le règlement pacifique des différends, la prévention des conflits, la promotion vigoureuse des droits de la personne, la démocratie et la protection des minorités.

Si les États membres de la CSCE (ou un autre groupe de pays européens) voulaient se charger d'opérations de maintien de la paix, ils auraient beaucoup à apprendre sur les réalités du «métier». L'agent du maintien de la paix est neutre, et il assume un rôle étroit et circonscrit, avec le consentement des parties après l'arrêt des hostilités. Fournir des secours humanitaires ou intervenir sous d'autres formes, sans le consentement des parties, voilà un défi totalement différent et présentant, à de nombreux égards, des dangers bien plus grands! Si l'on veut commencer à légitimer ce type d'intervention en Europe, il faudra le faire avec l'appui indéfectible de toute la communauté des États. Autrement, ce qui est perçu comme une noble innovation risque de constituer une répétition des erreurs interventionnistes de l'histoire.

La politique de défense du Canada

Ottawa a fait un pas en avant, en septembre 1991, quand le ministre de la Défense nationale a présenté sur la défense un énoncé de politique que l'on attendait depuis longtemps; il a alors exprimé la position nationale face au monde transformé de 1991, position qui différerait radicalement de celle que le gouvernement avait définie dans son dernier Livre blanc sur la défense, en 1987. Le document de 1991 annonce peut-être l'intention d'Ottawa de recourir à des déclarations plus régulières et plus fréquentes comme principal moyen pour articuler et mettre à jour la politique de défense, au lieu de réviser le Livre blanc tous les dix ou quinze ans, travail qui, dans le passé, a été tellement difficile à terminer et à adapter en fonction des réalités qui changeaient rapidement.

Nécessairement, le document en reste encore à un niveau assez général, et il faudra donc le raffiner et le détailler à de nombreux égards, mais dans ces pages, le gouvernement a clarifié son intention de conserver des forces armées compétentes et souples et de s'assurer que le pays jouera un rôle actif dans l'évolution historique de l'Europe.

Une question importante n'a sans doute pas encore été réglée : maintenant que les menaces et les effectifs militaires ont diminué, le Canada doit-il cesser d'envisager le déploiement d'une gamme de moyens